

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°019/2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 
ID : 039-200090579-20250402-D_019_2025-DE

SÉANCE DU 02 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 85
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 07

Date de convocation :

27/03/2025

Date d'affichage :

04/04/2025

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michaël.

Ne prend pas part au vote : PROST Philippe.

Excusés ayant donné pouvoir : BENIER ROLLET Claude à BLASER Michel ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane à STEYAERT Frank ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à HALBOURG Bertrand ; RASSAU Jean-Noël à AYMONIER Gaëtan.

Excusés : BAILLY Hervé ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michaël) ; BIN Richard ; CHAMOUTON Patrick ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représentée par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Objet : Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 (CFU)

Rapporteur : PIETRIGA Guy

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le Compte Financier Unique devient, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux, et constitue l'arrêté des comptes de l'exercice. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À l'image du compte administratif, le CFU retrace principalement les réalisations budgétaires de l'année écoulée. Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Les résultats, pour l'exercice 2024, sont présentés pour chaque budget tous mouvements, réels et ordres. Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Il est proposé au Conseil Communautaire de statuer sur les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	20 885 755,89 €	19 329 824,87 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	7 787 354,89 €
Recettes	25 442 592,20 €	20 572 481,10 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	1 739 517,84 €
Résultat de l'exercice	4 556 836,31 €	1 242 656,23 €
Résultats antérieurs reportés	4 004 361,99 €	2 309 274,93 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	8 561 198,30 €	3 551 931,16 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	6 047 837,05 €
Résultat cumulé	8 561 198,30 €	2 495 905,89 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 595 424,62 €	4 297 753,34 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	3 101 064,72 €
Recettes	2 911 276,60 €	2 610 329,46 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	2 479 983,60 €
Résultat de l'exercice	315 851,98 €	1 687 423,88 €
Résultats antérieurs reportés	- €	746 390,66 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	315 851,98 €	941 033,22 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	621 081,12 €
Résultat cumulé	315 851,98 €	1 562 114,34 €

BUDGET SPANC

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	186 256,28 €	- €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Recettes	153 937,67 €	27 404,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	32 318,61 €	27 404,00 €
Résultats antérieurs reportés	28 595,96 €	158 578,41 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	3 722,65 €	185 982,41 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	3 722,65 €	185 982,41 €

BUDGET MUSÉE DU JOUET

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	824 290,17 €	65 565,68 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Recettes	824 290,17 €	80 562,19 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	- €	14 996,51 €
Résultats antérieurs reportés	- €	94 890,78 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	- €	79 894,27 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	- €	79 894,27 €

BUDGET CENTRE UXELLES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 996,72 €	54 757,02 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Recettes	175 750,73 €	109 051,57 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	- 1 245,99 €	54 294,55 €
Résultats antérieurs reportés	1 245,99 €	83 994,96 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	0,00 €	138 289,51 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	0,00 €	138 289,51 €

BUDGET NATURA 2000

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	218 128,00 €	840,54 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Recettes	136 306,45 €	1 407,00 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	- 81 821,55 €	566,46 €
Résultats antérieurs reportés	- 89 204,60 €	560,54 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	- 171 026,15 €	1 127,00 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	- 171 026,15 €	1 127,00 €

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	251 741,16 €	130 713,84 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	8 280,82 €
Recettes	312 814,07 €	123 458,92 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	61 072,91 €	- 7 254,92 €
Résultats antérieurs reportés	62 495,47 €	- 27 400,80 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	123 568,38 €	- 34 655,72 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	8 280,82 €
Résultat cumulé	123 568,38 €	- 42 936,54 €

BUDGET ZA INTERCOMMUNALES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 533 092,81 €	1 535 092,38 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Recettes	1 528 194,08 €	1 514 355,75 €
<i>Restes à réaliser</i>	- €	- €
Résultat de l'exercice	4 898,73 €	20 736,63 €
Résultats antérieurs reportés	250 215,50 €	1 379 586,57 €
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	245 316,77 €	1 400 323,20 €
Différence entre les restes à réaliser	- €	- €
Résultat cumulé	245 316,77 €	1 400 323,20 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 25 mars 2025 a émis un avis favorable, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

D'APPROUVER les Comptes Financiers Uniques 2024 des budgets annexes Assainissement, SPANC, Musée du Jouet, Centre Uxelles, Natura 2000, Chaufferie bois et ZA Intercommunales,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Philippe Prost

Le Président,
Philippe PROST.

